

COLLOQUES À L'INTENTION DES DÉPUTÉS

Peter Dobell

Directeur du Centre parlementaire

pour les

Affaires étrangères et le Commerce extérieur

Introduction

Du mois de juin au mois de novembre 1979, des colloques ont été organisés pour les députés nouvellement élus et leur personnel. Plusieurs considérations sont à l'origine de ces colloques. D'abord, au lendemain de l'élection générale de 1979, on prévoyait, comme ce fut le cas dans de nombreuses élections antérieures, l'arrivée de nombreux nouveaux députés. Il s'est avéré que 107 des 282 députés élus en mai ne faisaient pas partie de l'ancien Parlement et que la plupart d'entre eux n'avaient jamais été élus auparavant. Par ailleurs, au cours des ans, le travail du député est devenu de plus en plus exigeant et les services de soutien se sont multipliés. Organiser les bureaux et apprendre la meilleure façon d'utiliser les services disponibles sont devenus des tâches de plus en plus complexes. Pour un nombre croissant de députés nouvellement élus, il s'imposait de créer un programme de formation ou d'orientation.

Bien que le Parlement soit avant tout le bastion d'un parti, où l'apprentissage se fait sur le tas, on a pensé qu'il serait opportun de tenir une première réunion où tous les partis seraient représentés dans le but d'échanger idées et expériences. C'est sur cette base que les colloques ont été planifiés, l'objectif étant de mettre l'accent sur le député en tant qu'individu. Même si les organes d'information désiraient, attirer l'attention sur le nouveau gouvernement et le leadership de l'Opposition, nous espérons orienter la discussion sur le rôle, réel et potentiel, des députés.

Ces vues ont été partagées tant par des députés d'expérience que par des ex-députés de tous les partis qui, de concert, ont organisé les colloques. Fort de leur appui et de leur prestige, un secrétariat du Centre parlementaire s'est occupé de la logistique.

Premier colloque (6-7 juin) "Les décisions immédiates"

Le but principal du premier colloque était de donner dès que possible, aux nouveaux députés, l'occasion d'obtenir des conseils et des renseignements sur bon nombre de décisions pratiques concernant la dotation en personnel et l'organisation de leurs bureaux à Ottawa et dans leur circonscription, le meilleur usage possible des divers services offerts par le Parlement et les adaptations éventuelles concernant leur vie personnelle et familiale. Devant l'importance des questions familiales dans la carrière de nos députés, nous avons tenu à inviter les conjoints à titre d'observateurs. Le programme comprenait également une discussion sur le rôle du député dans le système parlementaire canadien. Pour assurer au colloque une valeur pratique, nous avons invité des députés d'expérience, des fonctionnaires du Parlement et autres personnes de renom en tant qu'orateurs ou animateurs.

Compte tenu du fait que l'invitation avait été adressée au domicile des nouveaux élus sept jours seulement avant l'ouverture du colloque, la participation a été remarquable. Selon les inscriptions, 88 des 107 nouveaux députés ont participé aux sessions, la plupart

pendant les deux jours. Des 62 nouveaux députés conservateurs, 53 ont assisté au colloque, de même que 25 libéraux sur 30 et 10 députés NPD sur 14. Parmi les 19 qui n'ont pas participé, 8 avaient déjà été députés lors d'une législature antérieure. La répartition entre anglophones et francophones était assez équilibrée. En outre, nous avons été ravis de constater la présence d'un grand nombre de conjoints - environ les trois quarts des conjoints des députés présents. L'un des quelques rares maris de femmes parlementaires a demandé s'il pouvait se joindre à l'Association des femmes de parlementaires: ces dernières l'ont assuré du meilleur accueil.

Ce premier colloque a montré clairement la valeur de ce genre de rencontres. Nous avons pu souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés du Parlement, et, d'après les observations glanées ici et là au cours des deux jours, la réunion a été des plus appréciées. Son caractère multipartite a permis aux nouveaux députés d'établir des contacts et de prendre conscience des perspectives qui se dessinaient à l'ouverture du nouveau Parlement. Cet état d'esprit a été signalé par un membre du groupe de discussion en disant que "quel que soit le parti auquel on appartient, on est d'abord et avant tout député et représentant de la population du Canada".

Par-dessus tout, ce colloque a été une source utile de renseignements. L'un des participants, député de la 29^e législature, a fait remarquer que, s'il avait pu se familiariser avec l'organisation et les services du Parlement lorsqu'il y a siégé pour la première fois, cela lui aurait fait gagner du temps et épargner bien des frustrations. En plus de se renseigner, les participants ont partagé des expériences. On a dit qu'à la suite des observations de la femme d'un ancien député, trois femmes de députés qui se trouvaient dans la salle ont décidé sur-le-champ de quitter la circonscription et de déménager à Ottawa. Il est rare que quelqu'un prenne une décision aussi rapidement sur la Colline parlementaire.

Pour divers fonctionnaires du Parlement, ce colloque leur a permis de faire connaître des renseignements de première importance à nombre de nouveaux députés, renseignements qui feront gagner beaucoup de temps et épargneront beaucoup d'ennuis. Dans la planification du colloque, les organisateurs et le secrétariat ont été fortement appuyés par les fonctionnaires supérieurs du Parlement, notamment le greffier, le sergent d'armes et le directeur du personnel et de l'administration. Cette collaboration a été un élément-clé du succès du programme.

Pour couronner le tout, les colloques ont fortement attiré l'attention des médias. L'une des manchettes typiques que l'on a pu lire titrait: "Une école pour les nouveaux députés"; l'un d'eux a élaboré sur le sujet lors d'une entrevue: "Notre arrivée au Parlement ressemble à notre premier jour d'école. On nous désigne un pupitre, on nous indique où se trouvent les salles de bain et on nous apprend à découvrir nos amis et nos ennemis".

Deuxième colloque (2 et 3 octobre) "Le rôle du député"

Fortement encouragés par la participation au premier colloque, les organisateurs ont décidé d'en tenir un deuxième peu après l'ouverture du Parlement. Tandis que le premier mettait l'accent sur les décisions pratiques immédiates, le deuxième colloque explorait plutôt les principaux aspects du rôle du député, à la Chambre, en comité, dans l'utilisation de la recherche, etc. En raison de l'intérêt manifesté par les nouveaux députés, une deuxième journée a été consacrée à l'organisation et au fonctionnement du système de gouvernement au sein duquel les députés auraient à travailler à Ottawa.

Un des points saillants de ce programme a été la séance d'inauguration tenue à la Chambre même, de manière à permettre aux nouveaux députés et à leurs conjoints de se familiariser avec ce nouveau milieu de travail. L'hon. James Jerome, alors Président de la Chambre, les a entretenus de son rôle et de la procédure à suivre durant la période des questions. Il leur a expliqué que,

bien que le Règlement de la Chambre paraît énumérer une série d'interdictions, il lui incombait à lui de faciliter la tenue des délibérations et celles de la période des questions adressées au gouvernement par les membres de l'Opposition.

La discussion sur le travail en comité et sur les travaux de recherche a fait ressortir à maintes reprises, comme lors du premier colloque, l'importance pour les députés de concentrer leurs efforts sur quelques questions seulement, plutôt que d'essayer de s'occuper de tout. Le gros danger à Ottawa, comme on l'a fait valoir, c'est le volume de l'information. Selon un membre du groupe de discussion: "Pour la plupart des travaux qui s'effectuent ici, les renseignements disponibles dépassent de beaucoup la capacité d'utilisation et il faut en savoir suffisamment sur la question pour tirer le meilleur parti de l'information fournie". Cette discussion a semblé susciter un vif intérêt chez les nouveaux députés, vu qu'elle portait directement sur des questions qui influenceraient dans l'immédiat leur efficacité.

La deuxième journée du programme concernant l'organisation et le fonctionnement du gouvernement fédéral a été un peu plus chargée. Le programme a essayé, en peu de temps, de décrire à la fois le système - qui est vaste et complexe - et le processus législatif - qui est long et compliqué lui aussi.

Un membre du groupe de discussion a lancé la discussion dès le début de la séance en reprenant le dernier aphorisme populaire à Ottawa: "Quiconque y comprend quelque chose est certainement mal informé". Or, même cette initiation aux complexités du gouvernement d'Ottawa a été très prisée par les nouveaux députés. Comme l'un d'eux l'a fait remarquer, même si ces renseignements ne sont peut-être pas utiles dans l'immédiat, ils le seront probablement beaucoup dans les mois à venir. Les participants se sont particulièrement intéressés à la description des innombrables difficultés juridiques et politiques que pouvait susciter le simple fait de rédiger une loi...

Outre le programme proprement dit, une réception a été offerte par la ville d'Ottawa en l'honneur des nouveaux députés et de leurs conjoints. De hauts fonctionnaires des diverses municipalités de la région d'Ottawa-Hull y furent conviés, de même que des représentants des commissions scolaires locales. Cette agréable rencontre à l'Hôtel de ville fut, pour ces députés venus de tous les coins du pays, à la fois une expression chaleureuse de bienvenue dans une région qui leur était inconnue et une occasion de se renseigner sur le logement, l'enseignement, etc. dans la région. Certaines discussions étaient tellement animées qu'il devait sûrement y être aussi question de politique.

Le colloque a encore une fois attiré l'attention des médias, bien que les reportages, cette fois-ci, aient fait état d'une participation moindre. Un des articles titrait: "Les députés s'absentent déjà". En fait, si l'on considère que cette rencontre n'était ni officielle, ni obligatoire, et que les députés étaient très occupés à l'approche de l'ouverture du Parlement, les inscriptions au colloque furent assez nombreuses.

Soixante-neuf des cent sept nouveaux députés élus ont participé en partie ou totalement au programme et, là encore, tous les partis étaient bien représentés. Dans l'ensemble, cette première expérience d'un programme d'orientation pour les députés a été une réussite.

Colloques pour le personnel

Tout ne finit pas là. Vers la fin du deuxième colloque, des députés se sont montrés intéressés par un programme pour leur personnel. C'était là le constat du rôle important que celui-ci joue dans leur efficacité et le résultat du fait que de nombreux membres du personnel étaient, comme les députés, nouveaux dans leurs fonctions. Un haut fonctionnaire du Parlement a estimé qu'au cours des six premiers mois qui ont suivi l'élection générale de 1979, il s'était produit quelque 1 000 mouvements de personnel sur la Colline, soit en moyenne trois par député!

Bien que pour de nombreux employés, ils n'aient représenté qu'une affectation d'un bureau à un autre, pour beaucoup il s'agissait d'une première expérience parlementaire.

À la suite de discussions avec des employés d'expérience, il a été décidé de tenir des réunions les lundis et mercredis matin, périodes qui permettent le mieux au personnel de se libérer de ses fonctions de bureau (compte tenu des déplacements des députés et des caucus des partis). Ici encore, l'accent a été mis sur le député en tant qu'individu et ce sont des gens d'expérience et des hauts fonctionnaires qui ont été chargés d'organiser le programme; celui-ci comprenait trois parties: "Le bureau du député", "Les relations avec les autres services du Parlement" et "Études de cas et relations avec la Fonction publique".

La première partie, "Le bureau du député" a montré en commençant l'importance de l'adaptation du personnel aux besoins, intérêts et style de travail du député. Un employé d'expérience a rappelé à l'audience: "Vous pouvez être intéressés à poursuivre ici votre propre intérêt, mais n'oubliez pas que votre tâche consiste à aider votre patron, le député". À partir de ce moment, la discussion a porté sur le travail courant d'un bureau, c'est-à-dire l'établissement d'un ordre du jour, le traitement de la correspondance et des demandes de renseignements et la répartition des tâches. Un thème répété à maintes reprises était que quel que soit le "système" (et il en existe autant que de députés), tout bon employé doit être prêt à accomplir n'importe quel travail à pied levé. Il y a eu aussi certaines controverses concernant les postes et prérogatives respectives du personnel de secrétariat et du personnel affecté à la recherche.

La deuxième matinée a été consacrée aux "Relations avec les autres services du Parlement", réseau dont la connaissance et l'utilisation contribuent dans une large mesure à l'efficacité du personnel d'un député. Une série d'exposés plutôt brefs suivis d'une période de questions ont été présentés par des hauts fonctionnaires du Parlement. La discussion a porté sur tous les services du bureau de l'Orateur, aux services de messagerie. Le thème visait à déterminer à qui

s'adresser lorsqu'on a besoin de quelque chose de précis et comment établir des contacts avec les hauts fonctionnaires du Parlement. D'après les indications, les nouveaux députés ont trouvé cette séance très utile.

La troisième et dernière partie du programme concernait les "Études de cas et relations avec la Fonction publique". Cette séance avait pour but d'étudier les divers aspects du rôle du député envers ses commettants, qu'il s'agisse de répondre à de simples demandes de renseignements ou de régler certains griefs pour lesquels le député peut remplir la tâche très délicate d'"ombudsman". Lors de la discussion générale préliminaire, on a formulé l'observation intéressante selon laquelle les nouveaux députés auraient tendance à faire une distinction entre les problèmes de leurs commettants - préférant par exemple, référer les problèmes de compétence provinciale aux fonctionnaires provinciaux - alors que les députés d'expérience s'occuperaient plutôt de tout ce qui se présente. Comme l'a dit l'un d'entre eux: "S'ils nous écrivent, nous les aidons".

Le programme a ensuite porté sur un certain nombre de questions plus délicates, comme l'assurance-chômage, l'immigration et l'impôt, pour lesquelles des fonctionnaires des ministères ou des bureaux de ministre correspondants ont fait de brèves déclarations et ont répondu aux questions. Ces exposés ont fourni des renseignements de base, mais aussi, comme l'a dit un employé: "Ils nous ont aidés à connaître les fonctionnaires avec qui nous travaillons".

Tout comme pour les colloques pour les députés, nous avons été très encouragés par les colloques pour le personnel. Nous avons estimé que plus de 200 employés étaient présents à chacune des réunions des deux premiers matins, et peut-être les deux tiers de ce nombre le troisième jour. Il n'est pas difficile de justifier cet intérêt. Puisque le volume de travail et la spécialisation croissent sans cesse au Parlement - comme dans les autres institutions - le besoin de partager des idées et des expériences croît aussi. Comme l'a très bien résumé un des participants: "Le Parlement doit apprendre à devenir un endroit où les gens pourront apprendre".